Image not found or type unknown

Je paye les factures des nouveaux locataires

Par **rorogreg**, le **16/06/2009** à **12:25**

Bonjour,
je vous écris pour vous faire part de nos soucis. nous avons quitté notre ancien domicile en location fin avril 2008 pour un achat de maison. a la signature de l'état des lieux de sortie, nous avons effectué les relevés de consommations (eau, gaz, edf) afin que les nouveaux locatires puissent se manifester auprés des organismes pour le transfert de contrat.
cependant, ces derniers ne l'ont pas fait: nous venons de recevoir une facture d'eau annuelle (du 20 septembre 2007 à fin septembre 2008), nous avons payé 6 mois de fourniture eau+gaz en pensant qu'il s'agissait celles de notre nouveau logement.
depuis, ces gens sont partis et d'autres ont "fermé" les compteurs, les lettres de fermeture nous parviennent.
pour cloturer l'electricité et le gaz, soit nous coupions tout de nous même et les suivant repayer l'ouverture, soit comme nous encouragé a le faire l'agence immobiliére presente lors de la passation des clefs, nous notions les rélevés et les nouveaux locataires contactaient les agences afin de s'enregistrer aupres d'eux et cela fermait automatiquement notre compte.

quel recours pouvons nous avoir?
sommes nous en droit de reclamer de l'argent aux anciens locataires (6 mois de gaz electricité?) + une partie de la facture d'eau.
nous avons les relevés exacts effectués lors de notre départ.

merci d'avance pour vos aides.

roseline et gregory

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés